

KERLAZ
Du continent vers l'océan

Le petit Kerlazien Kerlazadig



Sommaire :

Edito **p 2**
A la une **P.3**

Zoom **p 5**
Le conseil municipal **P.8**
Vie locale : **p 12**

Histoire : **P.16**
Agenda : **p 16**

N° 121 | 2È TRIMESTRE 2018

Projet SANA. Sensibilisation du handisport au bois du Névet



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

**Zoom : le transport à la
carte - p 5**



**Vie locale : Kermesse de
l'APE- p 15**



**Histoire et patrimoine : Courses
de chevaux au riz- p 16**



3 réflexes pour se baigner sans danger



Choisissez les **zones
surveillées de baignade**



Surveillez vos enfants
en permanence



Tenez compte
de **votre forme physique**

Se baigner sans danger à la plage : les bons réflexes

- Choisissez les zones de baignade surveillées, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- En arrivant sur votre lieu de baignade, renseignez-vous auprès du personnel chargé de la surveillance sur les conditions de baignade : nature des vagues, courants, marées, dangers naturels, etc.
- Respectez les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade.
- En cas de problèmes, contactez les surveillants de baignade.

**Vous vous sentez en danger
ou êtes témoin d'une
noyade ? Ayez les bons
réflexes.**

**Vous êtes en difficulté et
n'arrivez pas à revenir sur la
terre ferme !**

- Ne luttiez pas contre le courant et les vagues pour ne pas vous épuiser ;
- Si vous êtes fatigué, allongez-vous sur le dos pour vous reposer. Cette position dégager vos voies respiratoires, respirez normalement et appeler à l'aide.

**Vous êtes témoins d'une
noyade !**

- Appelez ou faites appeler les secours ;
- Si vous le pouvez, sortez la victime de l'eau mais ne vous mettez pas en danger notamment si vous ne savez pas nager.



L'édito du Maire

« Je suis ravie d'accueillir sur notre commune des journées expérimentales qui se dérouleront au bois du Névet du 16 au 20 juillet pour promouvoir le sport en pleine nature pour les personnes en situation de handicap. Toutes les personnes souhaitant être sensibilisées au handicap seront les bienvenues et pourront s'exercer avec du matériel adapté aux pratiques handi-sportives de pleine nature. Je souhaite un grand succès à cette manifestation.

La construction de la salle multi-activités et des vestiaires sportifs a pris du retard dû aux intempéries de cet hiver. Cependant, les travaux ont bien avancé et la réception de ce projet est maintenant fixée à la fin du mois de juillet.

Des portes ouvertes pour toute la population auront lieu fin septembre-début octobre : les associations de Kerlaz et l'Ulamir s'associeront pour organiser des activités festives tout au long de la journée.

Depuis quelques mois déjà, des réunions se déroulent en mairie pour

l'étude de l'aménagement du bourg : possibilité d'ouverture de commerce, liaison par des chemins doux, implantation paysagère, sécurité routière...

Une étude de revitalisation du bourg commencera au troisième trimestre avec l'aide de différents partenaires. Au cours de ces travaux d'étude, la population et les associations seront consultées et invitées à participer à l'élaboration de ce projet.

Cet été, l'acte de vente du terrain près de l'école devrait être signé. Une seule réalisation est envisagée sur ce terrain pour l'instant : c'est la création d'un chemin doux depuis l'école jusqu'à la rue du Stade pour permettre à tous et notamment aux élèves de l'école de circuler en toute sécurité.

Je souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

A votre écoute.

Mithée Hernandez



Le Conseil départemental porte pendant 24 mois les expérimentations liées au projet SANA (Sporto Adaptita Naturo Nautika, projet européen ERASMUS+ SPORT favorisant le sport adapté dans trois pays : France, Espagne, Portugal. Des démonstrations de matériels et des découvertes sur des parcours destinées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) vont se dérouler sur les communes d'Audierne, Pont-Croix et Kerlaz au mois de juillet 2018. Elles seront l'occasion de sensibiliser la population et les professionnels aux handicaps ainsi qu'aux pratiques handisport et sport adapté de pleine nature.

Les matériels inhérents aux pratiques handisportives de pleine nature seront présentés et mis à disposition par notre partenaire : le Comité Départemental Handisport du Finistère, à savoir : trois handbikes (dont un enfant), un joëlette, un quadrix (fauteuil tout terrain avec motorisation

électrique), un tricycle, un tandem, deux fauteuils roulants.

Le programme

Le public sera donc invité à pratiquer sur les sites d'Audierne (place du Général de Gaulle) et Pont Croix du lundi 4 au vendredi 8 juillet de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

A Kerlaz (bois du Névet), les activités auront lieu du lundi 16 au vendredi 20 juillet aux mêmes horaires. Trois parcours seront proposés dont deux sur du terrain dit « stabilisé » avec trois niveaux de pratiques :

- très facile (balisé bleu), sur partie déjà aménagée PMR 450 m environ,
- facile (balisé vert) 850 m suite du parcours PMR,
- et difficile (balisé rouge) sur 3 km avec une partie en sous-bois non stabilisé et quelque peu accidenté.

Cela permettra à tous de pratiquer selon leurs capacités physiques.

Pour des raisons de sécurité (et au vu du prix des matériels) les participants seront accompagnés par des encadrants sur les différents lieux.

Les centres de rééducation fonctionnelle de Douarnenez (CRF Tréboul), Concarneau (CH Quimper Cornouaille), Roscoff (Perharidy) et Ploemeur (Kerpape) se déplaceront avec des patients afin de participer à ces expérimentations.

L'office du Tourisme de Douarnenez sera également présent sur le site vraisemblablement l'après-midi.

Rencontre avec Mélanie Siche et Stéphane Heussaff du Conseil départemental du Finistère, coordinateur du projet SANA qui allie sport de nature, inclusion et handicap.

Pouvez-vous nous présenter votre structure et ses activités ?

Nous travaillons pour le Conseil départemental du Finistère (CD 29), très actif dans le domaine du

sport, mais également avec le Comité Départemental Olympique du Finistère et les Comités départementaux dont les Comités handisport et Sport Adapté.

Le CD 29 est la première collectivité et la seule à ce jour qui ait été retenue au niveau français dans le cadre de la coordination d'un projet Erasmus+ Sport. Un très bon argument pour nos



communicants qui souhaitent promouvoir les actions européennes. Nous avons obtenu une subvention Erasmus+ de 57250 €. Le CD 29 est chef de file du projet européen SANA et bénéficie d'un fort soutien politique.

Aviez-vous déjà porté des projets européens ? Comment avez-vous connu Erasmus+ Sport ?

C'est le premier projet Erasmus+ Sport que l'on porte mais ce n'est pas le premier projet européen en soi. On connaissait les volets Éducation et Jeunesse du programme Erasmus+. Le service Europe du CD 29 est doté de solides moyens humains et développe depuis plusieurs années des actions européennes via les programmes communautaires Interreg, Europe pour les citoyens,...

SANA est donc le premier projet en lien avec le sport. Un succès pour cette première candidature « parce que nous avons aussi été bien accompagnés ». Quand on a vu l'appel à projet Sport sorti en février 2017, on s'est tous dit « Pourquoi pas ? On essaye ».

Plusieurs directions se sont mobilisées autour du projet SANA, tant dans l'accompagnement, que dans l'apport d'expertise ou de moyens humains. C'est une habitude de travail en transversalité, entre les services, les partenaires et les prescripteurs. Dès la première réunion, il y a eu un effet boule de neige. On s'est aussi rapprochés des services de l'Etat qui nous soutiennent beaucoup notamment sur les critères de réglementations sur les sports de nature, les pratiques sportives etc. On peut citer la DDSC, le CREPS de Dinard, le Conseil

régional, les centres de rééducation et même les offices de tourisme, les établissements scolaires, etc.

Parlons du projet S.A.N.A : objectifs, activités, partenariats, etc.

Le projet est né d'un besoin commun entre tous les partenaires : améliorer l'offre sportive pour tous, avec un focus sur les personnes en situation de handicap, en direction des sports de pleine nature. L'idée est d'encourager l'intégration sociale par la mixité dans la pratique du sport et la promotion de l'égalité d'accès au sport et de favoriser la mise en réseau transnationale des acteurs du sport adapté et handisport. Il s'agit aussi de favoriser l'attractivité des territoires périphériques de l'Union Européenne et donc de développer ainsi une offre touristique.

Nos partenaires sont la CIM Alto-Minho, une communauté de communes dans le nord du Portugal qui est le partenaire institutionnel du Conseil départemental, et AGAN + une association régionale sur les sports nautiques en Galice (Espagne) qui travaille déjà avec une association d'insertion des personnes en situation de handicap via le sport. Au fur et à mesure d'autres partenaires se sont greffés au projet comme le Comité handisport. Chaque partenaire contribue financièrement.

On a construit l'idée du projet en amont, identifié des besoins communs et on a composé les actions ensemble. Tous les six mois on cale des réunions très intenses dites « progress meeting ». On travaille aussi en bilatéral via Skype, mails, etc.

Nous allons mener trois grandes actions avec le soutien d'Erasmus+ Sport :

- Avec SANA, on veut innover avec la réalisation d'une **mallette pédagogique** disponible en version numérique qui comprendra des fiches outils et des tutoriels sur les sports de pleine nature avec des informations sur les formations de sensibilisation sport handicap et pratiques handi. Nous allons réaliser un questionnaire pour évaluer les besoins des personnes pratiquantes ou professionnelles notamment sur les sports nautiques, la randonnée, ou le vélo. A terme, on espère que les fédérations se

saisiront de la plateforme digitale et diffuseront les bonnes pratiques dans leurs réseaux et sur leur site internet.

- Un **raid sportif européen**, de Roscoff à Concarneau-Trégunc, à l'occasion de la Semaine européenne du sport, aura lieu en septembre 2019. Ouvert à tous, au cœur du Finistère, ce sera le point d'orgue de notre projet. Des villages associatifs seront organisés à des fins de sensibilisation notamment vers le public jeune. Nous envisageons également un parrain et une marraine, sportifs de haut niveau, pour le raid.
- On travaille aussi sur la préfiguration d'un **futur label** à savoir une certification des activités nature handisport et sport adapté. A ce jour, il n'existe pas de label européen en la matière. La mise en place d'un tel label permettrait d'être étendu à d'autres territoires locaux et régionaux, voire d'autres pays. C'est pourquoi nous allons expérimenter dès cet été sur différents sites : Bois du Nevet à Kerlaz et l'accessibilité Nord du Goyen à Audierne et

Pont Croix. Ainsi cela nous permettra aussi de vérifier la visibilité de ces sites.

Le public des personnes en situation de handicap est votre public cible. Aviez-vous déjà travaillé avec ce public auparavant ? Comment va-t-il être impliqué sur les activités ?

C'est la première fois que l'on travaille avec ce public dans les projets européens, mais ça fait partie d'une réflexion sur le sport solidaire, le sport insertion. Nous avons en effet monté en parallèle un projet départemental : sport insertion pour les personnes qui sont éloignées des pratiques sportives et les personnes en très grande précarité. Les activités Label via les expérimentations seront ouvertes à tous cet été pour des informations ou pour venir tester les activités sur les sites. Les bénévoles vont aussi être sensibilisés au contenu de la mallette.

Contact : Conseil départemental du Finistère
Stéphane HEUSSAFF, coordinateur thématique
SANA - Stephane.Heussaff@finistere.fr

Zoom Le transport à la carte



Transport scolaire rentrée 2018

Un service de transport en direction des établissements d'enseignement secondaire de Douarnenez est assuré durant la période scolaire. Deux départs et deux retours sont prévus le matin et le soir ainsi que deux retours le mercredi midi.

Les élèves désirant emprunter ce service pour la prochaine rentrée scolaire doivent s'inscrire auprès de Autocars ETE Evasion, au 02.98.56.82.82 ou sur le site www.autocars-ete.com avant le 6 juillet 2018.

Pour les élèves déjà inscrits en 2017/2018, les familles recevront à leur domicile un dossier de réinscription à retourner complété et signé.

Ligne estivale Breizhgo depuis Kerlaz

Du 7 juillet au 2 septembre, le réseau BreizhGo, réseau de transport de la région Bretagne, met en place une ligne estivale Locronan-Audierne passant par Douarnenez et Pont Croix. A Kerlaz, l'arrêt kerlaz-Bourg est desservi en direction de Douarnenez du lundi au samedi à 14 h 30 et 18 h 20 et au retour depuis Douarnenez à 14 h

05 et 17 h 55. Des correspondances vers Quimper sont possibles à Douarnenez.

Les horaires complets sont disponibles en mairie ou sur le site breizhgo.bzh.

Transport à la demande



En partenariat avec la région Bretagne et Douarnenez

Communauté, un service de transport à la demande quotidien est proposé à

destination ou au retour de Douarnenez, puis via des correspondances vers Audierne ou Quimper.

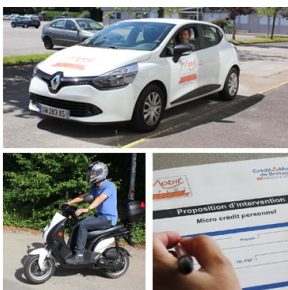
Le service se déclenche en cas d'appel d'un usager au plus tard la veille avant 17h00 en téléphonant au 02.98.90.88.89.

L'utilisateur laisse ses coordonnées et précise son trajet :

- voyage aller simple ou voyage aller et retour,
- le point de départ (et de retour) parmi les points d'arrêts proposés,
- la destination ,
- le jour et les horaires du voyage parmi les horaires proposés

Les tarifs appliqués, réductions et abonnements sont les mêmes que ceux du réseau Breizhgo : 2 € en plein tarif, 1,50 € pour les moins de 25 ans, 0.75 € pour les personnes bénéficiant d'une aide à la mobilité.

Mobil'emploi



En partenariat avec l'association Mobil'emploi, Douarnenez Communauté propose un service de location de scooters ou de voitures pour la mobilité à l'emploi.

Ce service destiné aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires de minima sociaux, jeunes, travailleurs handicapés, salariés en structures d'insertion... inscrits dans un parcours d'insertion se fait exclusivement sur prescription d'un référent social et/ou professionnel (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, CDAS....).

L'Association met également en œuvre un dispositif de navettes, de 4 h à 23 h, du lundi au samedi et permet également de contracter un microcrédit personnel lié à la demande de mobilité, par exemple pour le financement du permis de conduire, ou l'achat et/ou la réparation d'un véhicule.

Renseignements : Association MOBIL'EMPLOI, 71, av. Jacques le Viol 29000 QUIMPER
Tél. : 02 98 64 75 38. Site Internet : www.mobilemploi29.org

Carte d'aide à la mobilité

La carte d'aide à la mobilité permet aux personnes en situation de précarité d'effectuer des déplacements sur le réseau de transport interurbain (réseau Penn-ar-Bed).

Elle permet l'octroi d'un tarif préférentiel et unique de 1,50 € aller-retour quel que soit le trajet effectué. Les bénéficiaires peuvent également souscrire un abonnement mensuel au tarif de 20 €.

Sont concernées toutes les lignes du réseau Penn Ar Bed ; en sont exclus les réseaux urbains qui sont hors du champ de compétence départementale. Toutefois, le titre de transport départemental peut offrir une correspondance gratuite sur la plupart des réseaux urbains (Brest Métropole, Quimper Bretagne Occidentale, Morlaix Communauté, ...).

Sont concernés :

- les allocataires du RSA,
- Toute personne sous conditions de ressources (en référence au barème annexé), en recherche d'emploi ou devant réaliser des démarches administratives obligatoires,
- les allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- les titulaires d'un contrat aidé (CUI-CAE ou CDDI).

L'instruction de la demande se fait au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de résidence ou auprès des Centres départementaux d'action sociale (CDAS) selon des critères d'attribution fixés.

Le projet de territoire



Un projet de territoire permet d'organiser l'action publique en fonction des enjeux, des ressources, et de renforcer l'identité du territoire. C'est un document cadre, fédérateur et stratégique permettant à une collectivité de définir les axes de travail pour les années à venir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Il permet de mettre en place un projet commun d'intérêt local, à l'échelle du bassin de vie et au-delà des frontières administratives.

Le projet de territoire communautaire est complémentaire des politiques départementales, régionales et nationales. Il permet de :

- Définir une vision partagée du territoire et les priorités de développement pour les prochaines années,
- Aboutir à une meilleure complémentarité des actions communales et intercommunales,
- Garantir une meilleure lisibilité de l'action publique.

Un projet en plusieurs phases

La réflexion a été lancée le 10 janvier 2018 en réunissant une soixantaine d'élus municipaux et communautaires. L'objectif était de dresser un état des lieux sur les thématiques Economie & Tourisme, Habitat & Mobilité, Cadre de vie & Environnement, Cohésion sociale, Santé & Education. Les échanges avaient vocation à déterminer les grandes orientations qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement

homogène du territoire.

Une nouvelle réunion de concertation s'est tenue le 17 mai dernier. En groupes de travail, les élus du territoire ont listé les enjeux et les axes stratégiques pour le développement du territoire.

La population est invitée à donner son avis

Les habitants sont invités à s'exprimer sur leurs attentes pour le territoire et à abonder sur les enjeux proposés par les élus du territoire. Pour cela, un questionnaire est à remplir en ligne et des exemplaires papiers ont été déposés dans les Mairies. Une adresse email a également été créée : projet.territoire@douarnenez-communaute.fr.

Le questionnaire est totalement anonyme et il est à remplir avant le 15 juillet 2018. Les résultats seront communiqués sur le site Internet de Douarnenez Communauté courant septembre.

Il est disponible sur le site de Douarnenez Communauté ou sur la page :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeko_sm3eb7W5qFPVREuWLIq6yC9Zz6kpOM0TtjDnXBM3ODrQ/viewform



Le Conseil municipal

Conseil municipal du 6 juin 2018

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2019 avec la commune de Locronan

En présence de Monsieur Le Maire de Locronan, Madame La Maire propose que, conformément à l'article 26 du Code de Procédure Pénale, le tirage au sort se fasse à partir de la liste électorale. Il est rappelé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019 ne peuvent pas être retenues

Selon l'article 258 du même Code, sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de 70 ans

Cette année un nom doit être déterminé pour Kerlaz et deux noms pour Locronan.

Délibération 2018 - 25 :

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé :

D'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2017.

Délibération 2018 - 26 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 550.220,46
- Recettes : 646.956,62
- Résultat exercice : 96.736,16
- Excédent reporté : 400.271,80
- Résultat : 497.007,96

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 496.014,09
- Recettes : 989.547,97
- Résultat exercice : 493.533,88

- Excédent reporté : 29.824,42
- Résultat : 523.358,30

La Maire s'étant retirée,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants approuve le compte administratif 2017 comme décrit ci-dessus.

Délibération 2018 - 27 :

Affectation du résultat 2017

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Rapport de Madame le Maire,

BUDGET GENERAL					
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat de l'Exercice	Solde n-1	Résultat
TOTAL BUDGET :	1 046 234,55	1 636 504,59	590 270,04	430 096,22	1 020 366,26
Fonctionnement	550 220,46	646 956,62	96 736,16	400 271,80	497 007,96
Investissement	496 014,09	989 547,97	493 533,88	29 824,42	523 358,30
			Restes à réaliser recettes :		528 379,00
			Restes à réaliser dépenses :		773 872,00
Je vous propose l'affectation du résultat comme suit :					
		1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) :			0,00
		002 (Résultat de fonctionnement reporté) :			497 007,96
Je vous invite à en délibérer					

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter les résultats proposés ci-dessus.

Délibération n° 2018 - 28 :

DM n° 1 / 2018

Les écritures de cession d'actif ne doivent pas faire l'objet de prévisions budgétaires. Ces écritures ont été passées lors de l'établissement du budget primitif 2018.

Les écritures d'ordre budgétaire génèrent, depuis le 1^{er} janvier 2006, une décision modificative « technique » c'est-à-dire l'ouverture automatique de crédits, afin d'éviter l'absence de crédits et l'impossibilité de comptabiliser les sorties d'actifs. Seules des prévisions peuvent être votées au chapitre 24 « produits des cessions des immobilisations »

Ainsi, toutes les prévisions présentées sur les comptes 675-775-192-7761-775 n'ont pu être prises en charge (blocage informatique), ce qui conduit à un budget en sur-équilibre en section d'investissement.

Il est donc proposé au conseil de prendre la décision modificative suivante :

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N°1-2018					
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
		DM N°1 2017			DM N°1 2017
Article	INVESTISSEMENT	Montant	Article	INVESTISSEMENT	Montant
182	Plus ou moins valeurs sur cessions immos	38 615,19	2111	Fermetures mur	133 615,19
022	Dépenses imprévues		024	Produits cessions immos	95 000,00
	TOTAL	38 615,19		TOTAL	38 615,19
SECTION FONCTIONNEMENT					
		Montant			Montant
Article	FONCTIONNEMENT	Montant	Article	FONCTIONNEMENT	Montant
675	Valeur comptable des immos cédées	133 615,19	775	Produit cessions immos	95 000,00
022	Dépenses imprévues		042-776		38 615,19
	TOTAL	133 615,19		TOTAL	133 615,19
	TOTAL GENERAL	172 230,38		TOTAL GENERAL	172 230,38

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Délibération 2018 - 29 :

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 / EAU

Il est proposé :

D'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 pour le budget eau.

Délibération 2018 - 30 :

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 / ASSAINISSEMENT

Il est proposé : D'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 pour le budget assainissement.

Délibération n° 2018 - 31 :

Délégations au maire

Comme prévu au budget 2018 et dans les dernières commissions de finances, la mairie procède au remboursement d'emprunts ainsi qu'au remboursement des emprunts relais. Ces remboursements requièrent une importante réactivité et il est donc nécessaire que la maire puisse avoir délégation pour signer les documents relatifs à ces opérations.

Il est proposé d'autoriser la maire :

De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des

emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal
De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
Il est rappelé que le Maire doit rendre compte au conseil municipal de chacune des décisions prises.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Délibération 2018 - 32 :

Assurance prévoyance agents / Mandat au centre départemental de gestion

Depuis plusieurs années, le centre de gestion (CDG) met en œuvre avec HUMANIS/COLLECTEAM, une convention de participation au financement de la protection sociale complémentaire (PSC) portant sur le risque « prévoyance ».

Ce dispositif permet aux agents de couvrir la perte de rémunération en cas d'absence pour inaptitude physique. La convention actuelle arrivant à son terme le 31 décembre 2018, afin de maintenir la PSC des agents, une nouvelle convention doit être conclue à compter du 01 janvier 2019. Dans cette optique, le CDG lance une nouvelle procédure de mise en concurrence et invite les collectivités à lui donner mandat. La commune garde cependant la possibilité de ne pas adhérer au contrat de groupe si les conditions obtenues après la mise en concurrence ne conviennent pas.

Ce contrat prendra effet le 01 janvier 2019, pour une durée de 6 ans et sera géré sous le régime de la capitalisation.

Afin de donner mandat au CDG, il convient d'acter, par délibération, l'intention de la collectivité de participer à cette consultation.

Il est proposé au conseil municipal de donner mandat au CDG pour cette consultation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Délibération 2018 - 33 :

Signature RGPD

Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Il convient également de mettre en place un protocole de traitements de données. Celui-ci sera conservé dans un registre des traitements.

Il est proposé :

D'approuver la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

D'approuver la mise en place d'un protocole de traitements de données.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Délibération N° 2018 - 34 : Demande de subvention pour le chemin doux de l'école au bourg

La commune envisage la création d'une liaison piétonne entre l'école, la salle multi-activités et le centre bourg).

Le département du Finistère est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'exercice 2018. Le projet de création d'un chemin dit « doux » rentre dans ce dispositif.

Le coût estimé de ces travaux s'élève à 8 592.75 euros HT.

Les crédits seront inscrits par décision modificative.

Il est proposé au conseil :

D'approuver ce projet d'aménagement de création d'une liaison piétonne entre l'école, la salle multi activités, et le bourg.

D'autoriser Madame La Maire, ou à défaut ses adjoints, à solliciter la subvention occasionnée par ces travaux au département du Finistère.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites

Délibération N° 2018 - 35 : Demande de subvention pour l'achat de mobilier de la garderie à la CAF

Suite à la construction de la salle multi activité, la garderie des élèves ne se fera plus à l'école mais dans une pièce de la nouvelle salle.

De ce fait, il est nécessaire de d'acquérir du mobilier afin d'accueillir aux mieux les enfants.

Le montant prévisionnel s'élève à environ 7 500.00 € HT.

Ce mobilier peut faire l'objet d'une subvention de la CAF et il est donc proposé, les crédits figurant au BP 2018, de déposer une demande de subvention auprès de cet organisme et d'autoriser madame la Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites

Délibération N° 2018 - 36 : Réfection des toilettes de l'école / Choix de l'entreprise / autorisation signature

Madame La Maire informe les élus que les travaux de réfection des sanitaires de l'école, décidés en 2016, arrivent en phase de réalisation.

Les toilettes seront équipées d'une toilette PMR, d'une toilette « fille » et de 3 urinoirs après travaux.

Les travaux sont estimés à 14 948.02 euros HT et inscrits au budget primitif 2018.

Après consultation, il est proposé de retenir l'entreprise SPIE BATIGNOLLES et d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites

Délibération N° 2018 - 37 : Accès à la plage de Trezmalaouen / Choix de l'entreprise / autorisation signature

Madame La Maire informe les élus que les travaux de réfection de l'accès à la plage de Trezmalaouen (reprise ancienne cale) sont nécessaires pour permettre aux prestataires des opérations de ramassage des algues vertes et pêcheurs de telline d'accéder en toute sécurité sur la plage.

Les travaux sont estimés à 5 830 euros HT et inscrits au budget primitif 2018.

Après consultation, il est proposé de retenir l'entreprise GUENNEAU et d'autoriser Madame La Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Délibération n° 2018 - 38 :

Droits de place

Sur proposition de la commission commerce et vie locale, Madame la Maire propose aux élus d'instaurer un droit de place concernant l'occupation quotidienne du domaine public par un distributeur.

Il est proposé au conseil de fixer un tarif mensuel de 6 euros qui rentrera en vigueur à compter du 01 juillet 2018.

Le conseil municipal, par une abstention et 7 votes « Pour », adopte les propositions ci-dessus décrites

Délibération n° 2018 - 39 :

Salle multi-activités : Avenant n° 1 Mission de maîtrise d'œuvre

Le présent avenant a pour objet de fixer le coût prévisionnel des travaux et de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre.

Enveloppe financière prévisionnelle : 622000,00 euros HT	Coût prévisionnel des travaux arrêté à l'APD : 630979,00 euros HT + 19800,00 euros HT (réalisation parking) =
Montant prévisionnel arrondi de la rémunération du MOE : Marché de base / 54114,00 euros HT	Montant définitif de la rémunération du MOE : Marché de base / 56617.77 euros HT

Marché de base : 54 114.00 euros HT

Montant de l'avenant : 2 503.77 euros HT soit 4.62% du montant de marché de base.

Il est proposé au conseil d'accepter l'avenant n° 1 et d'autoriser la maire à signer l'avenant n° 1 Mission de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Délibération n° 2018 - 40 :

Salle Multi-activités Avenant n° 2 : Chauffage ventilation plomberie sanitaire

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de travaux supplémentaires concernant le lot chauffage ventilation plomberie sanitaire.

Marché de base lot n° 12 + avenant n°1 : 74 059.00 euros

Montant de l'avenant : 2 525.00 euros HT, soit 3.48% du montant de marché de base.

Le délai fixé à l'acte d'engagement reste inchangé.

Il est proposé :

D'accepter l'avenant N° 02 pour travaux supplémentaires du lot 12 pour un montant de 2525.00 €HT

D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°2 lot 12.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites

Délibération n° 2018 - 41 :

Salle Multi-activités Avenant n° 2 / Charpente bois

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de travaux supplémentaires concernant le lot Charpente bois.

Marché de base lot n° 02 + avenant n° 1 : 50 097.85 euros

Montant de l'avenant : - 6 555.75 euros HT, soit 14.57 % du montant de marché de base.

Le délai fixé à l'acte d'engagement reste inchangé.

Il est proposé :

D'accepter l'avenant N° 02 pour travaux supplémentaires du lot 02 pour un montant de -6555.75 €HT

D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°2 lot 02.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites

Délibération n° 2018 - 42 :

Salle Multi-activités Avenant n°1 / Terrassement

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de travaux supplémentaires concernant le lot.

Marché de base lot n° 02 : 72 005.95 euros

Montant de l'avenant : 14 802.80 euros HT, soit 20.56 % du montant de marché de base.

Le délai fixé à l'acte d'engagement reste inchangé.

Il est proposé :

D'accepter l'avenant N° 01 pour travaux supplémentaires du lot 01 pour un montant de 14802.80 €HT

D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 lot 01.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites

Délibération n° 2018- 43 :

Salle Multi-activités Avenant n°1 / Cloisons Doublages Plafonds

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de travaux supplémentaires concernant le lot n° 08 Cloisons Doublages Plafonds.

Marché de base lot n° 08 : 61 500.00 euros

Montant de l'avenant : 7 373.73 euros HT, soit 11.99 % du montant de marché de base.

Le délai fixé à l'acte d'engagement reste inchangé.

Il est proposé :

D'accepter l'avenant N° 01 pour travaux supplémentaires du lot 01 pour un montant de 7 373.73 € HT

(Suite de la page 11)

D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 lot 08.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Délibération n° 2018 - 44 :

Salle Multi-activités Avenant n°1 / Cloison Mobile

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de travaux supplémentaires concernant le lot n° 07A Cloison Mobile.

Marché de base lot n° 07A : 14 411.00 euros

Montant de l'avenant : -173.00 euros HT, soit -1.20 % du montant de marché de base.

Le délai fixé à l'acte d'engagement reste inchangé.

Il est proposé :

D'accepter l'avenant N° 01 pour travaux supplémentaires du lot 07A pour un montant de -173.00 €HT

D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 lot 7A.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites

Délibération n° 2018 - 45 :

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Avenant extension périmètre / Autorisation de signature avenant

EXTENSION DU PERIMETRE A TOUS LES ACTES ET ACTES BUDGETAIRES ;

Dans le cadre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, il est proposé d'étendre le périmètre des actes transmis à la préfecture par la signature d'un avenant : celui-ci étend le périmètre des actes télétransmis à la préfecture (seuls les fichiers dépassant 150 Moctets et les documents d'urbanisme de taille supérieure aux formats A4, A3, continueront à être adressés sous format papier).

Il est proposé :



Vie locale

Comité des fêtes



balade en petits bateaux électriques dans le bourg sur la rivière le Trieux pour la découverte des 50 lavoirs (petite Venise).

Puis la journée s'est poursuivie par un déjeuner au restaurant à Pontrieux.

L'après-midi, visite du château de la Roche Jagu sur les bords du Trieux ainsi que de ses jardins.

Puis retour sur Kerlaz vers 19 h 30 à la salle communale pour le pot de l'amitié suivi d'un petit repas convivial et animé de nombreuses histoires très variées. L'ambiance était telle que les participants ont eu du mal à se séparer.

Vivement dans 2 ans pour d'autres sympathiques aventures !

Jeux bretons

Le comité des fêtes organise les traditionnels jeux bretons le 12 août et servira ses cochons grillés dès 12h.

La sortie du comité des fêtes qui a lieu tous les 2 ans s'est effectuée le 2 juin avec l'agence de voyage Ricouard.

Départ en car à 7 h du matin des 45 participants et arrivée à Paimpol à 9 h 30 pour une balade en bateau d'une heure autour de la magnifique île de Bréhat.

Ensuite direction Pontrieux pour une

L'atelier de Clay'o

Créatrice de bijoux
à
Douarnenez

latelierdeclayo@gmail.com

Suivez-moi sur Facebook

Instagram:
latelierdeclayo8469



Aide à domicile

Keravec.celine@gmail.com

Keravec Céline

CESU
0631413699

ENTRETIEN DE JARDIN ET PETITS TRAVAUX



JEAN RALLÉ
KERLAZ

06 59 35 23 04

Réflexologue plantaire
Et si vous donniez la parole à vos pieds

Pascal Ferec
07 87 96 08 16
15, rue Ar Groas Coz
29100 KERLAZ
reflexologueplantairepascal
pascal.ferec@gmail.com



Nicolas Clément

boulaNger
pain artisanal au levain cuit au feu de bois
classique/spéciaux

Nicolas Clément

18 route de Kergoat, 29180 Quéménéven
06 25 22 42 96
nic04dmine@hotmail.fr

Redadeg 2018



La Redadeg est une course de relais lancée en 2008 et qui a lieu tous les deux ans.

Festive, populaire et engagée, elle traverse la Bretagne, de jour comme de nuit pour symboliser la transmission d'une langue bretonne vivante, créative et dynamique, à travers les générations et les territoires.

Le témoin, symbole de la langue bretonne, transporte un message gardé secret; il passe de main en main et est lu à l'arrivée.

Pour soutenir des projets en faveur de la langue bretonne, les kilomètres sont vendus aux porteurs du bâton-témoin et le bénéfice est redistribué au financement de ces projets. Ce sont des initiatives nouvelles sélectionnées sur dossier; elles sont très diverses et peuvent concerner l'enseignement, les loisirs, les médias, le sport ou la culture mais toujours favorisent la pratique du breton dans la vie sociale et familiale.

La course parcourt les 5 départements bretons sur 1 800 kms en traversant plus de 300 communes. En 2018, pour sa 6ème édition, la Redadeg a eu lieu du 4 au 12 mai de Quimper à Plougerneau. Les villes de départ et d'arrivée ont été sélectionnées sur dossier, après appel à candidatures.

La Redadeg a traversé Kerlaz le 6 mai à 2h du matin. Le conseil, à l'unanimité

avait décidé d'acheter 1 km au prix de 100 €. Maël Le Guen, conseiller municipal, a couru à cette occasion jusqu'au Ris pour passer le relais.



Benne à déchets verts

Le changement se fait en début de semaine

Semaine	27	2018	lotissement Loch Lae
Semaine	28	2018	Lanevry Haut
Semaine	29	2018	Kerdiouzet
Semaine	30	2018	Ker-Lucia Rue
Semaine	31	2018	lotissement de la baie
Semaine	32	2018	lotissement Loch Lae
Semaine	33	2018	Lanevry Haut
Semaine	34	2018	Kerdiouzet
Semaine	35	2018	Ker-Lucia Rue
Semaine	36	2018	lotissement de la baie
Semaine	37	2018	lotissement Loch Lae
Semaine	38	2018	Lanevry Haut
Semaine	39	2018	Kerdiouzet
Semaine	40	2018	Ker-Lucia Rue
Semaine	41	2018	lotissement de la baie
Semaine	42	2018	lotissement Loch Lae
Semaine	43	2018	Lanevry Haut
Semaine	44	2018	Kerdiouzet
Semaine	45	2018	Ker-Lucia Rue
Semaine	46	2018	lotissement de la baie
Semaine	47	2018	lotissement Loch Lae
Semaine	48	2018	Lanevry Haut
Semaine	49	2018	Kerdiouzet
Semaine	50	2018	Ker-Lucia Rue
Semaine	51	2018	lotissement de la baie
Semaine	52	2018	lotissement Loch Lae
Semaine	1	2019	Lanevry Haut

Agri'écoute

Mal-être, solitude, idées suicidaires...

Parlez-en au :

09 69 39 29 19

(Prix d'un appel local)

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

Difficultés financières, familiales, menace sur l'activité professionnelle, solitude... Certaines situations peuvent entraîner une grande souffrance psychologique dont il est difficile de s'extraire seul. Afin de toujours mieux protéger et accompagner ses ressortissants, la MSA renforce son service d'écoute Agri'écoute lancé en 2014.

Un service accessible en permanence

Vous pouvez joindre Agri'écoute à tout moment, 24h/24 et 7j/7 pour échanger de façon complètement anonyme.

Une écoute spécialisée

En composant le numéro d'Agri'écoute, vous serez mis directement en relation avec un psychologue clinicien diplômé qui vous aidera à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse ou angoissante et à trouver des solutions.

Infos pratiques

Horaires

Mairie :

Lundi : 9h-12h30/14h-18h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-

12h30/13h30-16h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30/
13h30-16h

Samedi : 9h-12h

(semaine impaire)

Bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h

14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

Déchèterie de

Lannugat :

du lundi au samedi

9h-12h et 14h-18h

N° utiles

Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types

d'urgence, depuis tous
les pays européens

114 : Numéro de
signalement d'urgences
de tous types pour les
personnes déficientes
auditives

115 : SAMU social
(hébergement
d'urgence)

119 : Enfance en
danger

Utiles

Ecole de Kerlaz :
02 98 92 16 50

Pharmacie de garde :
32 37

ERDF : 09 72 67 50 29

SAUR urgence

02 77 62 40 09

Les amis de Saint-Germain

Les Amis de Saint Germain ont prévu plusieurs animations pour cet été.

Visites guidées

Les visites guidées de l'église de Kerlaz, auront lieu du 11 juillet jusqu'aux journées du patrimoine de septembre, les mercredis et samedis de 16h00 à 18h00.

Fête du patrimoine

La fête du patrimoine se déroulera le dimanche 15 juillet à partir de 11 h. Rendez-vous à l'église de kerlaz.

- Balade à la fontaine;
- Fest Deiz: musique et danses bretonnes sur la place du bourg (avec initiation aux danses bretonnes);
- Crêpes garnies (blé noir et/ou froment)

Concert

Concert Jazz d'Anne-Laure Jaïn et chorale le vendredi soir 27 juillet à l'église.

ULAMIR CENTRE SOCIAL DU GOYEN

Accueil de loisirs pour les 3-12 ans

L'ULAMIR centre social du Goyen et la municipalité de Kerlaz proposent une navette pour les enfants désireux de participer à l'accueil de loisirs de Poullan sur mer.;cette navette passe à 8h45 et ramène les enfants à 17h45, une garderie est possible à partir de 7h30 et jusqu'à 18h15.

Cette navette vers l'accueil de loisirs de Poullan-sur-mer est proposée du 9 juillet au 3 août, et du 7 au 11 août; elle les conduira vers l'accueil de loisirs de Pouldergat.

Les thèmes de l'été sont éclectiques de la coupe du monde de football en passant par les copains des bois, les sports innovants;les jeunes pourront faire de l'accrobranche, partir à la chasse aux trésors et se cacher dans le labyrinthe de Fouesnant.

Les sorties sont différentes pour les 3-5 ans et les 6-12 ans.

Collégiens et lycéens

- L'ulamir centre social du GGoyen propose également des séjours pour les collégiens, les lycéens, du

2 au 6 juillet à Locunolé; quelques jours de détente sur la base de loisirs de Ty Nadan, camping sous tente, activités accrobranche, piscine, animations sportives... Une semaine de camping entre sport et farniente.

- Du 18 au 20 juillet rendez-vous au festival « Quartiers d'été » à Rennes. Ce festival à mi-chemin entre musiques du monde et cultures urbaines rassemble des jeunes talents et des artistes de renom. Hébergement au Camping des Gayeulles, et animations diverses.
- Un séjour surf à Crozon au 9 au 15 juillet : découverte de la presqu'île de Crozon, paintball, accrobranche, surf bodyboard. Le séjour est ouvert aux jeunes initiés à la pratique du surf avec la possibilité d'amener son matériel.

Ulamir du Goyen
Centre Social



Pour de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact au 02 98 74 27 71 ou au 02 98 54 54 20

<http://>

ulamircentresocialdugoyen.blogspot.com/

Marché de kerlaz



Les commerçants vous accueillent chaque vendredi de 17h à 19h30 pour le marché hebdomadaire de Kerlaz.

Retrouvez :

- Denis IPCAR et ses vins,
- Nicolas CLEMENT et ses pains bio,

- Andrée TALLEC et sa charcuterie issue directement de son élevage,
- Frédérique TREGUIER et ses hamburgers « maison » (dès le 6 Juillet)
- LEINA traiteur et ses préparations asiatiques (jusqu'au 6 juillet),
- David OBRY et ses pizzas,
- Trestan TUDAL et ses fruits et légumes,
- Sophie LENOIR et ses pâtisseries (et autres « lichouseries »),
- Magalie LANCIEN et ses bijoux artisanaux.

Venez découvrir ce marché de passionnés !

Kermesse de l'APE



C'est sous le soleil d'été que la kermesse de l'école de Kerlaz s'est tenue samedi 23 juin.

Dès 17 h, les enfants de l'école, accompagnés de leurs professeurs, ont proposé leur spectacle de fin d'année.

Une jolie fin d'année pour Céline Alloux, professeur des CP, CE1 et CE2, qui nous quitte pour Quimper. Elle manquera aux enfants. Bonne continuation à elle.

Au programme de la fête, jeux des boîtes, pêche à la ligne, précis foot et précis pétanque. Dès 19h30, la restauration proposait cochon grillé (180 parts vendues), saucisses-frites et crêpes.

Le tirage au sort de la tombola a permis à des chanceux de repartir avec un vidéoprojecteur, un robot ménager ou une crêpière.



Histoire et patrimoine

Courses de chevaux à la plage du Ris

Contactez la
rédaction

Pour transmettre une
information, les dates de
manifestations ou vos
remarques, contactez-
nous sur :

mairie.kerlaz@wanadoo.fr



Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication :
Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée
Hernandez, Jérôme Nourry,
Florence Crom, Maël Le Guen,
Alain Le Berre

Crédit photo : Jérôme
Nourry, Yvon Hernandez
Alain Le Berre
Impression : Imprim'vit
Douarnenez



En 1904, le président de la toute nouvelle "Société des Courses de Douarnenez", M. Chardon, demandait au préfet l'autorisation d'utiliser la plage du « Ry comme champ de courses ». Au programme : régates et courses de chevaux

Il fallait prévoir un terrassement spécial afin de détourner la rivière du Ris pour gagner du terrain; l'installation et le démantèlement des tribunes et obstacles devaient se faire très rapidement en fonction des marées.

Le succès des courses en 1907 est prodigieux : « Les courses du Ris, favorisées par un temps superbe ont été magnifiques. Elles ont attiré plus de 20 000 personnes qui étaient massées çà

et là sur la plage, sur les falaises ou dans les tribunes. ».

L'ultime course se tiendra en 1922.



Foule au ris 10 septembre 1913 - carte postale Alain Le Berre



Source : Herlé Denez dans les "Mémoires de la Ville" N° 17



Agenda

Pétanque loisir - Stade de Kerlaz	Les mardis - 14h30
Loisirs et détente - Salle communale	Les mardis - 14h
Marché hebdomadaire - place de la mairie	Les vendredis - 17h-19h30
Fête du patrimoine - église et place de la mairie	Dimanche 15 juillet dès 11h
PROJET SANA au bois du Névet	Du 16 au 20 juillet
Concert Anne-Laure JAIN Eglise de kerlaz	Vendredi 27 juillet à 20h Vendredi 10 août à 20h
Concert de Vareuz a Dreuz - marché de Kerlaz	Vendredi 3 août - 17h30
Jeux bretons et cochons grillés - stade Kerlaz	Dimanche 12 août - dès 12h